



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 juin 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le 11 juin, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE N. JACOB DEHAYE DANNEBEY WERHLEN L. ZETERSKI MATHIS SCHIEL DENIS DEMARNE BABIN DEVITERNE ENEL PERROLLAZ BEN ISMAIL

Absents excusés :

ML. MASSON a donné pouvoir à J. DEHAYE
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA
C. SIMEANT a donné pouvoir à N. JACOB
R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL
C. JACOB a donné pouvoir à L. SCHIEL
D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jérôme DENIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Mise à disposition d'une salle à AREMIG

**Nomenclature ACTES : 3.5.2 Domaine et patrimoine-actes de gestion du domaine public-
autres actes**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 20

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : B. JEANDEL

Exposé des motifs

Par une demande reçue en mairie le 13 mars 2024, L'Association pour la Recherche et les Etudes dans les maladies infantiles graves (AREMIG) dont le siège est VANDOEUVRE LES NANCY a sollicité la location gracieuse du centre socioculturel le samedi 19 octobre 2024 de 9h à minuit.

En effet, dans le cadre de « *Septembre en Or* », mois de sensibilisation aux cancers de l'enfant, elle organise un spectacle « star is presque born » par le groupe Once upon a live qui sera ouvert au public de 20h à 23h.

Les prestations demandées sont l'utilisation de la salle Roger Galmiche, de la cuisine (pour le frigo uniquement) et la régie son de 9h à 11h et de 15h à 23h, soit 10h.

L'AREMIG est une association reconnue d'utilité publique qui agit depuis plus de 40 ans auprès des enfants à l'Hôpital d'Enfants de Nancy Brabois. Elle ne vit que de dons.

Dans la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2022 pour la fixation des tarifs de location des salles communales, le tarif prévue pour les manifestations à but caritatif et humanitaire d'intérêt général organisée par une association non pulnéenne est le tarif associations à savoir forfait journalier 125 € pour la salle R. GALMICHE, 75 € pour l'office et 30 € de l'heure pour le régisseur, soit 300 € pour 10 heures.

Le montant de la location serait de 500 €.

Cependant la Commune de Pulnoy souhaite apporter son soutien à l'action de l'AREMIG et c'est pourquoi elle accepte la mise à disposition gracieuse de la salle Galmiche, de l'office et du régisseur.

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'accorder la mise à disposition gratuite du centre socioculturel à l'AREMIG aux conditions demandées et d'autoriser le Maire à signer le contrat de location gratuite.

Délibération

Vu l'article L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022, portant sur les tarifs de location des salles de la commune

Considérant la demande de mise à disposition gracieuse du centre socioculturel formulée par l'AREMIG pour le samedi 19 octobre 2024

Considérant l'action d'utilité publique de l'Association AREMIG au bénéfice des enfants malades du CHU de Brabois.

Considérant l'avis unanimement favorable des commissions du 28 mai 2024.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la mise à disposition gratuite du centre socioculturel aux conditions demandées par l'AREMIG pour l'organisation du spectacle « star is presque born ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme son accord sur la proposition susvisée.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 18/06/2024 et que la convocation a été faite le 05/06/2024.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 17 juin 2024
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire

